

REUNION DU MARDI 05 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 05 février à 14 heures 41 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME ZOHRA DARRAS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME DOLORES ESTEBAN, M. RENE LOGNON, MME NATHALIE MARCHAND, M. EMMANUEL NOIRET, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. CASIER pour Mme DAMIS-FRICOURT.

M. le président indique que la séance sera consacrée à l'examen des rapports des 1ère et 3ème commissions et éventuellement de la 4ème commission.

19.1.1. - SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - MME SEVERINE MORDACQ , RAPPORTEURE

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour Mme DENIS, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, Mme DELETRE pour Mme HIVER, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme de WAZIERS pour M. DEWAELE, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. BEAUVARLET pour M. HERTAULT, Mme CARON-DECROIX pour Mme MARTIN, M. NOIRET pour M. HAUSSOULIER, M. de JENLIS pour M. SOMON.

M. le président saisit l'occasion pour annoncer à ses collègues la naissance du petit Arsène, bébé de Mme DELETRE.

Mme DENIS rappelle ses propos d'ouverture de séance en estimant que les données concernant la réduction de l'émission des gaz à effet de serre devraient figurer dans ce rapport. Elle convient que l'approvisionnement en circuit court est une bonne chose mais que les produits doivent également être issus de l'agriculture biologique.

Pour M. STOTER, l'agriculture biologique et l'économie sociale et solidaire doivent être prises en compte. Il souligne en particulier la tenue des éco-festivals R4 et le Chahut-vert mis en exergue dans le rapport et dont il espère la pérennité car ils rencontrent des difficultés financières. Il espère que le festival Samararock de juin prochain sera également un éco-festival au vu du fort soutien financier dont il bénéficie.

M. VARLET remercie sa collègue Mme MAILLE-BARBARE d'être venue porter sur son territoire les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage. Il remercie également les services des infrastructures pour la fourniture de compostat.

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport annuel de la situation de la collectivité en matière de développement durable.

19.1.3. - OPERATIONS FINANCIERES - MME FRANÇOISE RAGUENEAU , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. STOTER, après avoir affirmé partager avec la majorité une certaine prudence dans les prévisions de recettes, estime que le budget ne doit pas prioriser des actions qui vont au contresens des préoccupations des citoyens. Il indique que le groupe "Somme à Gauche" ne participera pas au vote sur ce rapport.

Mme DENIS indique que son groupe ne participera pas au vote car bien que la recette de taxe d'aménagement soit en augmentation, les subventions pour les espaces naturels sensibles sont en diminution.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe ne participera pas au vote.

M. le président juge les interprétations de l'opposition quant au déclenchement de la crise des gilets jaunes un peu rapide car cette crise n'est en rien imputable au Département dont les dépenses tendent dans leur grande majorité à assurer la solidarité sociale. Il ajoute que la participation au kit

bioéthanol est destinée à aider les populations. Il déplore l'attitude de l'opposition consistant à dépenser plus dès que les finances départementales gagnent un peu de solidité. Il rappelle qu'aucun service départemental n'a été supprimé. Il se dit à l'écoute des problèmes liés à la fracture sociale et se dit attentif aux difficultés et aux préoccupations sociales. Enfin, M. le président indique à Mme DENIS qu'en 2018 le Département a bénéficié d'un trop-perçu de taxe d'aménagement et que son produit est affecté aux ENS et au CAUE.

Pour M. LEC, les restrictions de dépenses de fonctionnement impactent le quotidien des familles les plus précaires. Il invite le Président à cesser d'accuser l'opposition de dépenser et l'invite à répondre à l'urgence sociale en acceptant les amendements car l'épargne brute trop importante pourrait être consacrée à financer les propositions faites par l'opposition via ses amendements.

M. le président lui rappelle que c'est le Président Hollande qui a baissé drastiquement les dotations depuis 2014 alors que dans le même temps les dépenses de RSA ainsi que celles consacrées à l'accueil des MNA ont fortement augmenté. Il déplore que l'opposition oublie les contraintes financières obligatoires que subit le Département.

M. de JENLIS se dit étonné que l'opposition appelle à une baisse d'impôts mais qu'elle ne l'ait pas fait elle-même quand elle était aux affaires. Il rappelle que l'épargne brute dégagée permet d'investir. Il souligne en outre que l'ensemble des amendements du groupe "Somme à Gauche" sont financés par l'emprunt. Il dit comprendre la jalousie de la réussite de la vision et des objectifs portés par la majorité pour la collectivité.

M. LEC, après avoir rappelé le contexte de l'appel de Marseille juge que M. de JENLIS devrait se montrer plus discret car le 4 mars prochain, lors du grand débat public organisé au Conseil départemental, le Président de la République et le gouvernement soutenus par M. de JENLIS seront interpellés par les élus.

M. de JENLIS rappelle à M. LEC que le gouvernement qui a le plus maltraité les Départements est celui que l'opposition a soutenu.

M. STOTER rappelle que l'opposition ne juge pas le budget insincère mais n'y adhère pas car elle estime qu'il présente des manques importants, tels que l'adaptation de la société au vieillissement.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le président indique qu'il ne s'est jamais félicité de résultats miraculeux et se défend de toute forfanterie.

M. RENAUX, après avoir indiqué qu'il ne participerait pas au vote, confirme les propos de M. de JENLIS sur les maltraitances du précédent gouvernement par la baisse des dotations. Il dit toutefois renvoyer dos à dos le précédent et l'actuel président de la République.

En réponse à M. STOTER, M. le président estime qu'au contraire, bien que leurs façons de construire le budget soient identiques, les choix politiques sont différents. Il souligne que les amendements de l'opposition génèrent 14 M° € de dette supplémentaire et 2,7 M° € d'intérêts d'emprunt cumulés non prévus par l'opposition.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, M. RENAUX, les groupes "Les Elues Ecologistes" "Génération.s" et "Somme à Gauche" ne participant pas au vote, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant.

M. le président propose Mme BIZET en tant que secrétaire de séance. Cette proposition recueille l'assentiment de l'assemblée.

19.1.4. - RESSOURCES HUMAINES - MME CHRISTELLE HIVER, PRESIDENTE , RAPPORTEURE.

M. STOTER défend l'amendement déposé par le groupe "Somme à Gauche".

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera cet amendement car il concourt au maintien des emplois. Elle revient sur le tableau des effectifs et estime que le nombre de postes supprimés soit 275 entre 2015 et 2018, est bien supérieur à ce qui avait été annoncé.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur cet amendement car il procède d'une vision manichéenne selon laquelle la qualité du service est liée au nombre d'embauches alors qu'aujourd'hui, polyvalence et flexibilité doivent être recherchées.

Pour M. LEC, la suppression d'emplois et la modification des structures des services publics départementaux empêchent la collectivité de répondre aux besoins de solidarité de la population; l'objet de l'amendement étant de stopper les suppressions et de renoncer à cette position idéologique.

Mme HIVER veut rétablir la réalité des suppressions de 50 postes par an : il s'agit de parvenir à une réduction de masse salariale de 5% à la fin du mandat. Elle invite Mme LEPRESLE à vérifier ses chiffres de suppression de postes car ces suppressions ont systématiquement fait l'objet d'une délibération. S'adressant à M. LEC, elle se défend de toute posture idéologique mais souligne que le respect de la trajectoire déterminée était un engagement nécessaire et a conduit l'ensemble des agents à s'adapter pour plus d'efficacité. Elle rappelle que l'atteinte des objectifs a permis aujourd'hui

d'assouplir cette trajectoire. Au sujet des recrutements pour lesquels elle convient que les délais peuvent être longs, elle indique qu'une "brigade" pluridisciplinaire a été mise en place pour pallier les absences de travailleurs sociaux car la majorité est consciente de l'urgence sociale.

S'adressant à M. LEC, M. VARLET affirme que les agents en étant polyvalents et mobiles sont plus performants et plus proches de la population en milieu rural. Il appelle l'opposition à ne pas juger de la qualité d'une politique au volume des dépenses.

Mme LEPRESLE juge que la suppression des postes est bien supérieure à ce qui est annoncé dans la mesure où la réduction des effectifs non permanents n'est jamais évoquée. Elle en veut pour preuve que le nombre d'agents est passé de 2526 en 2015 à 2265 en 2018.

M. STOTER précise que depuis le début de la mandature le montant des charges de personnel a baissé de 4,25%. Il invite, au nom du groupe "Somme à Gauche", à cesser cette réduction et à réinscrire 1M⁹ d'€.

Pour M. JARDE, la crise des gilets jaunes démontre que la pression fiscale ne peut être indéfiniment augmentée, par ailleurs il estime que l'efficacité d'un service n'est pas lié à son nombre d'agents.

M. le président précise qu'il est tenu compte du GVT et que les agents nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité sont remplacés sans délai. Il se félicite que sa majorité ait eu le courage de mettre en oeuvre pour la première fois une politique de réorganisation toujours annoncée par ses prédécesseurs mais jamais entreprise. Il dit son humilité face aux résultats obtenus et fait preuve de pragmatisme en constatant qu'aujourd'hui il est possible d'atténuer la trajectoire.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, M. RENAUX, les groupes "Les Elues Ecologistes" "Génération.s" et "Somme à Gauche" votant pour, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant.

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, M. RENAUX et le groupe "Rassemblement National" s'abstenant, les groupes "Les Elues Ecologistes" et "Génération.s" votant contre l'action 1, s'abstenant sur l'action 2 et votant pour les actions 3 et 4, le groupe "Somme à Gauche" votant contre l'action 1, ne participant pas au vote sur l'action 2 et votant pour les actions 3 et 4.

19.1.5. - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL – BUDGET ANNEXE - MME CHRISTELLE HIVER, PRESIDENTE , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DAVERGNE pour M. PIOT.

19.1.6. - AIDE A LA DECISION - MME SEVERINE MORDACQ, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTEES

M. LEC défend l'amendement déposé par son groupe et relatif à l'expérimentation du revenu de base.

M. VARLET indique qu'il votera contre cet amendement, dans la mesure où il pense qu'accorder un revenu universel dès l'âge de 18 ans est un signal désastreux à adresser à la jeunesse quand dans le même temps certains secteurs comme la gendarmerie rencontrent des difficultés de recrutement.

Mme DAMIS-FRICOURT fait part de son incompréhension quant aux propos de M. VARLET car elle ne voit pas en quoi la résolution des problèmes de précarité des jeunes empêcherait le recrutement. Elle indique qu'elle ne prendra pas part au vote sur cet amendement car il est aujourd'hui nécessaire de repenser la protection sociale et se détacher de l'illusion du plein emploi.

Après avoir exprimé son accord avec les propos de Mme DAMIS-FRICOURT, Mme LEPRESLE indique qu'elle votera l'amendement. Elle souligne que le revenu de base serait une première solution pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou pour les étudiants qui sont pour certains durement frappés par la précarité. Elle rappelle que les Ecologistes sont de longue date favorables au revenu universel.

M. DEWAELE fait part de ses réflexions quant aux trois piliers du développement durable auxquels il faudrait ajouter un quatrième pilier culturel. Il souligne qu'une politique de protection de l'environnement ne peut se fonder sur la seule taxation.

M. VARLET précise qu'il n'est pas opposé à aider les jeunes mais contre l'automatisme dans l'attribution d'un revenu universel.

M. RENAUX indique qu'il ne prendra pas part au vote sur cet amendement car selon lui la question de fonds est celle de la juste rémunération et de la juste répartition des richesses produites dans le pays.

M. le président rappelle que la majorité est engagée dans le cadre du plan pauvreté qui prend en compte l'expérimentation du revenu de base et du revenu d'activité. S'adressant à M. LEC, il précise que bien que le coût du revenu de base ait été évalué, son financement reste flou. En conclusion, il indique que la majorité ne votera pas cet amendement car elle considère prendre déjà sa part dans le plan pauvreté.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes "Somme à Gauche" et "Les Elues Ecologistes" votant pour, M. RENAUX et le groupe "Génération.s" ne participant pas au vote.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.1.7. - COMMUNICATION - MME FRANÇOISE RAGUENEAU, RAPPORTEURE

M. LEC défend le premier amendement déposé par son groupe : "renforcer la démocratie avec la retransmission en direct des sessions de l'assemblée".

Mme LEPRESLE soutient l'amendement déposé car elle estime que cette retransmission contribuerait à diffuser les actions de la collectivité auprès du public.

M. HAUSSOULIER, après s'être défendu de toute hostilité quant à une retransmission des débats, juge qu'un tel procédé peut conduire les élus à une surenchère d'interventions qui ne présentent pas toujours d'intérêt. Il cite à cet effet la retransmission des débats de la Région Hauts-de-France.

Mme WYBO indique que son groupe ne prendra pas part au vote sur cet amendement car elle l'a régulièrement voté sous une forme ou une autre.

M. de JENLIS s'oppose fortement à la retransmission car cela représente selon lui une occasion pour certains de faire des effets et nuit à la sérénité des débats.

Mme DAMIS-FRICOURT apporte son soutien à l'amendement et aimerait avoir une idée du coût de cette retransmission.

M. RENAUX juge le fonctionnement de l'assemblée extrêmement contraignant et ne voit pas en quoi filmer les débats améliorera la vie des citoyens.

M. le président dit partager en grande partie les propos de M. RENAUX et rappelle que l'opposition lui a reproché d'avoir écourté la durée des séances.

Revenant sur les propos de M. HAUSSOULIER, Mme WYBO loue l'attitude remarquable selon elle des élus régionaux du Rassemblement National qui ont constaté le changement d'attitude de M. le président de Région en présence des caméras.

M. BOHIN s'étonne de l'acharnement à vouloir retransmettre les débats car selon lui, cela fait traîner en longueur et en palabres les échanges. Il conclut que les populations ont besoin des élus sur le terrain et non en vidéo.

Pour M. DEWAELE, les palabres sont le prix de la démocratie.

Pour M. VARLET, le seul effet positif de la retransmission serait la présence des élus.

M. STOTER ne pense pas être visé par le reproche d'absentéisme et affirme être présent en proximité et sur le terrain. Il note avec humour que la seule chose qui le ferait reculer sur la question de la retransmission des débats serait que cette transmission rende M. le président plus désagréable.

M. le président fait état du coût de la retransmission sur internet de la séance d'installation du Conseil départemental en 2015 : 10 000 € pour deux heures avec la mobilisation des équipes de la direction des systèmes d'information et de la direction de la communication pour 725 vues au total. Il estime qu'il appartient aux médias de l'audiovisuel dont c'est le métier de venir filmer les débats.

Pour Mme LEPRESLE les citoyens regardent les retransmissions quand ils sont concernés. Toute la question de la démocratie est d'avoir accès à l'information.

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est rejeté. M. RENAUX et le groupe "Unis pour la Somme" votant contre, le groupe "Rassemblement National" ne prenant pas part au vote.

M. LEC défend le second amendement déposé par son groupe : "renforcer la démocratie participative avec l'instauration d'un budget citoyen".

Il indique à Mme WYBO que les associations d'éducation populaire seraient suffisamment représentatives pour mettre en oeuvre les budgets citoyens mais il imagine qu'un groupe de citoyens animé d'une démarche participative pourrait être également envisagé.

M. RENAUX fait part de ses réticences sur un tel dispositif car il revêt l'apparence de la démocratie et risque de cristalliser les opinions les plus populistes. Il exprime son désaccord sur l'amendement.

M. le président indique que sur le fond, la réflexion sur le budget citoyen est en cours car un tel dispositif doit être porté par l'intérêt général avec une vocation sociale. Il cite M. Piveteau à l'origine de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) qui utilise l'image de la cafetière italienne : la politique est élaborée par la confrontation des idées et le Département réfléchit à la méthode pour

les accompagner. Il indique que la majorité ne votera pas l'amendement qui semble avoir été dicté dans la précipitation pour "coller" à l'actualité des gilets jaunes.

Mme DAMIS-FRICOURT déplore le procès en compilation et en saupoudrage mené par M. le Président. Elle cite l'exemple de la ville de Paris qui a mis en place ce type d'initiative. Elle apporte son soutien à l'amendement.

M. STOTER se défend de bâtir des amendements en fonction de l'actualité et affirme qu'ici l'opposition se veut constructive dans ce qu'il qualifie d'appel d'air pour la collectivité. Il cite les dispositifs de la majorité dont la définition et les modalités de mise en oeuvre sont reportées à plus tard.

M. le président remarque le changement complet de stratégie du groupe "Somme à Gauche", avec le dépôt de 18 amendements.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes "Unis pour la Somme", "Rassemblement National" et M. RENAUX votant contre.

Mme DAMIS-FRICOURT revient sur la diffusion du "Vivre en Somme" et ses propos de la veille. Elle se défend de tout jugement sur la pertinence du mode de diffusion mais aurait souhaité que l'assemblée soit avisée antérieurement de ce changement. Elle demande si l'opposition pourra bénéficier d'une plus grande tribune d'expression dans la nouvelle formule de "Vivre en Somme".

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes "Les Elues Ecologistes", "Génération.s" et "Somme à Gauche" votant contre.

19.1.8. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. HUBERT DE JENLIS, RAPPORTEUR, CONCLUSIONS ADOPTÉES.

En réponse à la demande de M. STOTER de visiter le chantier du site Simone Veil, M. Le président lui propose de l'accompagner dans la mesure où il ne s'y est pas encore rendu lui-même.

M. de JENLIS précise qu'actuellement le bâtiment en cours de réhabilitations lourdes ne dispose plus de planchers ni de fenêtres.

M. STOTER se tient à disposition des propositions de M. le président pour cette visite.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Les Elus Ecologistes", "Génération.s" et "Somme à Gauche" ne participant pas au vote, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant sur le point 3.

M. le président, après avoir constaté que le quorum n'était plus atteint, lève la séance et indique que la séance publique reprendra demain matin à 10h00 avec la suite des dossiers de la première commission

(La séance est levée à 17 heures 32.

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Carole BIZET
suppléant Mme Margaux
DELETRE

